

1.

Débitrice: **Manotta thermolaquage Sàrl**, Moulin du Choc, **1122 Romanel-sur-Morges**
2.

Déclaration de faillite: 07.03.2006
3.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 10.04.2006
4.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
5.

Remarques: But: traitement de toutes surfaces

Office des faillites de Morges-Aubonne
1110 Morges

(03310308)